

Certificat d'inventaire amiante

Broekstraat 7, 3350 Linter

Numéro d'attestation : 20240214-000342.000
Publié le : 14.02.2024
Valable jusqu'au : 14.02.2029



Conclusion finale de la législation :

Sans amiante

Établi lors de l'inspection :

6

Matériaux en
amiante

2

Restrictions

0

Exclusions

Comment assurer la sécurité d'un bien
immobilier en matière d'amiante ?

1	Matériau d'amiante	Dringend verwijderen
0	Matériaux en amiante	Dringend maatregelen nemen
4	amiante	Verwijderen
0	Matériaux en amiante	Maatregelen nemen
1	amiante	Zorgvuldig beheren

Matériau
d'amiante

Dans le [guide de lecture](#) de la page suivante et dans la section des [notes](#), vous trouverez plus d'informations et d'explications sur les termes utilisés.

Certificat de personne : Bart Herremans - DES-KA6KF

Certificat de procédure : Herremans, Bart - ORG-VKHVK

Guide de lecture

A propos de cette attestation

Ce certificat amiante est le rapport d'un inventaire amiante réalisé sur votre site. L'encadré de la page de couverture reprend la conclusion sommaire. La table des matières qui suit cette lecture reprend les informations complémentaires contenues dans l'attestation amiante : l'aperçu des zones inspectées avec les plans et les informations détaillées pour chaque matériau amianté trouvé.

Sécurité amiante ou non amiante... qu'est-ce que cela signifie ?

Sécurité amiante Un site est sûr si aucun matériau contenant de l'amiante n'a été trouvé ou si seuls des matériaux contenant de l'amiante présentant un faible risque pour la santé ou l'environnement ont été découverts. La sécurité de l'amiante n'est donc pas la même chose que l'absence d'amiante. Si le certificat amiante ne mentionne pas de matériaux amiantés, il se peut qu'il y ait encore des matériaux amiantés cachés qui n'ont pas encore été inspectés, par exemple encastrés dans les murs, les sols ou le sous-sol. Si des matériaux amiantés ont été découverts, la page de garde de ce certificat amiante indique les mesures que vous pouvez prendre pour maintenir l'état de sécurité de l'amiante.

Sans risque pour l'amiante Un site n'est pas sûr du point de vue de l'amiante s'il a été constaté que les matériaux contenant de l'amiante présentaient un risque accru pour la santé ou l'environnement. La page de couverture de ce Le certificat amiante indique les actions à entreprendre pour obtenir un état sûr en ce qui concerne l'amiante.

Actions

Les actions possibles pour obtenir ou maintenir un état sûr en ce qui concerne l'amiante sont les suivantes :

Dringend verwijderen

Vous devez retirer (ou faire retirer) ces matériaux amiantés le plus rapidement possible afin d'assurer la sécurité de l'amiante. Ils peuvent présenter un risque immédiat pour la santé ou l'environnement.

Dringend maatregelen nemen

Ces matériaux amiantés peuvent présenter un risque immédiat pour la santé ou l'environnement. Comme ils ne sont pas facilement accessibles actuellement, vous ne devez pas les enlever, mais prendre d'autres mesures pour réduire le risque dès que possible.

Verwijderen

Vous devez retirer (ou faire retirer) ces matériaux amiantés afin d'assurer la sécurité de l'amiante. Ils peuvent présenter un risque pour la santé ou l'environnement.

Maatregelen nemen

Ces matériaux amiantés présentent un risque pour la santé ou l'environnement. Comme ils ne sont pas facilement accessibles actuellement, vous ne devez pas les enlever, mais prendre d'autres mesures pour réduire le risque.

Ces matériaux amiantés ne doivent pas être enlevés pour que l'état de l'amiante soit sûr. Ils ne présentent actuellement aucun danger pour la santé, mais vous devez les gérer avec soin pour maintenir le risque à un niveau faible.

Limitations et exclusions

Une limitation signifie qu'au cours de l'inspection, l'expert en amiante n'a pas pu inspecter suffisamment un objet ou un composant dans et autour de la structure. Dans cette situation, l'expert en amiante rapporte cela comme une limitation de l'inspection.

Une exclusion signifie que lors de l'inspection, l'expert en amiante peut exclure une structure présente d'un examen plus approfondi parce qu'elle a été construite en 2001 ou plus récemment. L'amiante ne peut normalement pas être présent dans ces années de construction car son utilisation a été définitivement interdite en Belgique en 2001.

Table des

Guide de lecture.....

matières

Zones inspectées.....	6
Zone 1 : logement.....	7
Plan 1.1 : rez-de-chaussée.....	8
Plan 1.2 : rez-de-chaussée.....	10
Plan 1.3 : rez-de-chaussée.....	11
Plan 1.4 : approfondissement.....	12
Plan 1.5 : approfondissement.....	13
Plan 1.6 : approfondissement.....	14
Plan 1.7 : grenier.....	15
Plan 1.8 : toits.....	16
Zone 2 : abri de voiture.....	17
Plan 2.1 : plan de l'abri de voiture.....	18
Zone 3 : maison de jardin.....	19
Plan 3.1 : plan de la maison de jardin.....	20
Zone 4 : kiosque en métal 1.....	21
Plan 4.1 : maison de jardin en métal 1 plan.....	22
Zone 5 : gloriette en métal 2.....	23
Plan 5.1 : gazebo en métal 2 plan.....	24
Zone 6 : volière.....	25
Plan 6.1 : plan de volière.....	26
Zone 7 : niche.....	27
Plan 7.1 : plan de la niche.....	28
Zone 8 : stockage du bois.....	29
Plan 8.1 : plan de stockage du bois.....	30
Matériaux en amiante.....	31
Feuille 1 : maison d'été en tôle ondulée.....	32
Feuille 2 : coude d'isolation de tuyau.....	35
Feuille 3 : grenier en vinyle (sous la moquette).....	38
Feuille 4 : lucarne en ardoise.....	41
Feuille 5 : isolation des tuyaux en ligne droite.....	44
Fiche 6 : fenêtre tablette massive.....	47
Restrictions.....	50
Fiche 7 : vide sanitaire non accessible.....	51
Feuille 8 : partie du grenier non accessible.....	52
Opinions.....	53
Feuille 9 : toit métallique.....	54

Table des matières

Feuille 10 : toit métallique	55
Fiche 11 : poêle sans cordon	56
Feuille 12 : mastic silicone souple	57
Fiche 13 : chaudière année de construction 2007	58
Pas d'amiante	59
Fiche 14 : plafond en plâtre	60
Fiche 15 : murs en plâtre	62
Notes	64

Zones inspectées

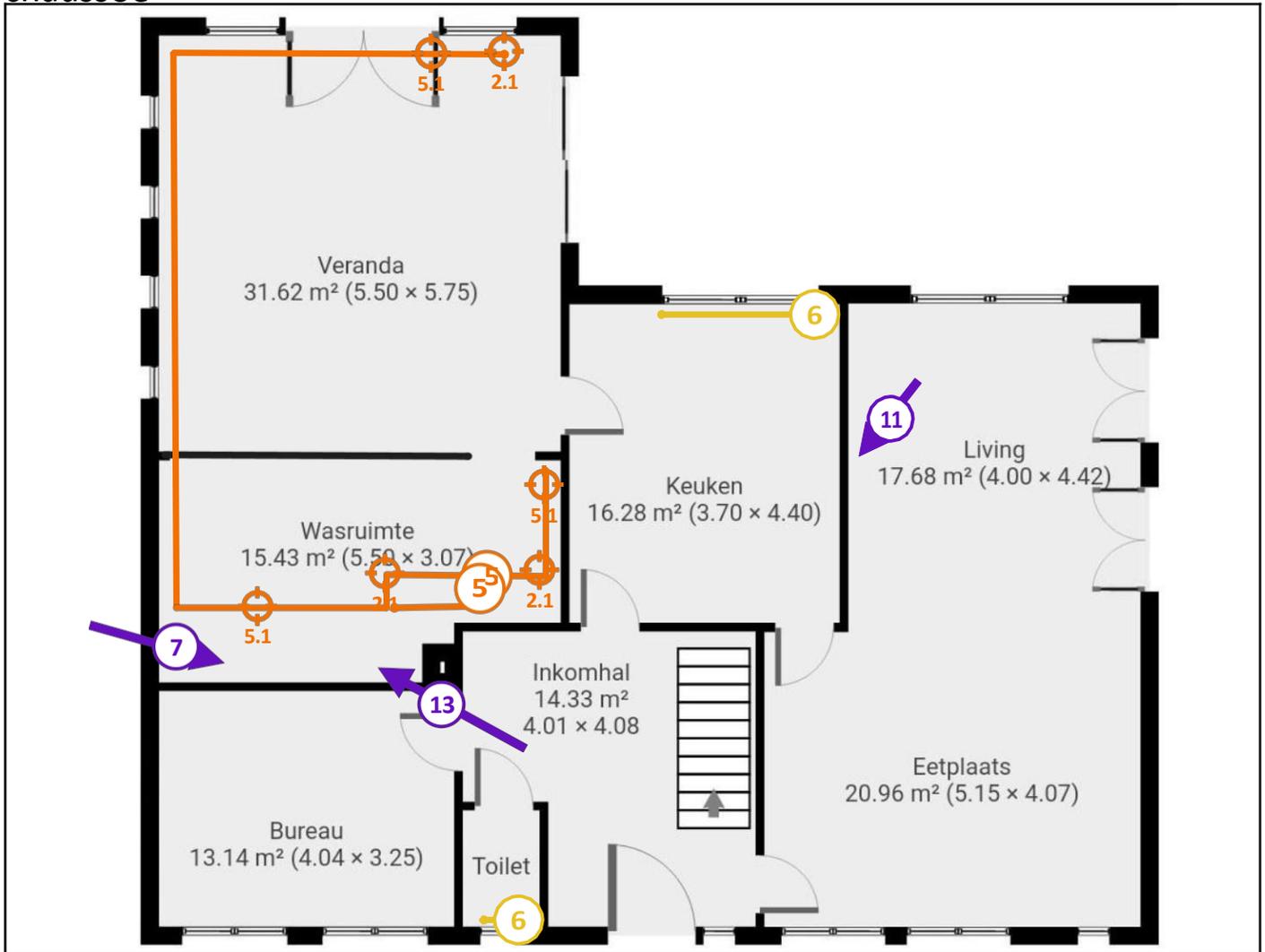
Zone 1 : logement



Établi lors de l'inspection :

- 5 Matériaux en amiante
- 2 Restrictions
- 0 Exclusions
- 0 Biens meubles
- 0 Gravats, pierres concassées,
terre (eau)
- 2 Opinions
- 2 Pas d'amiante

Plan 1.1 : rez-de-chaussée

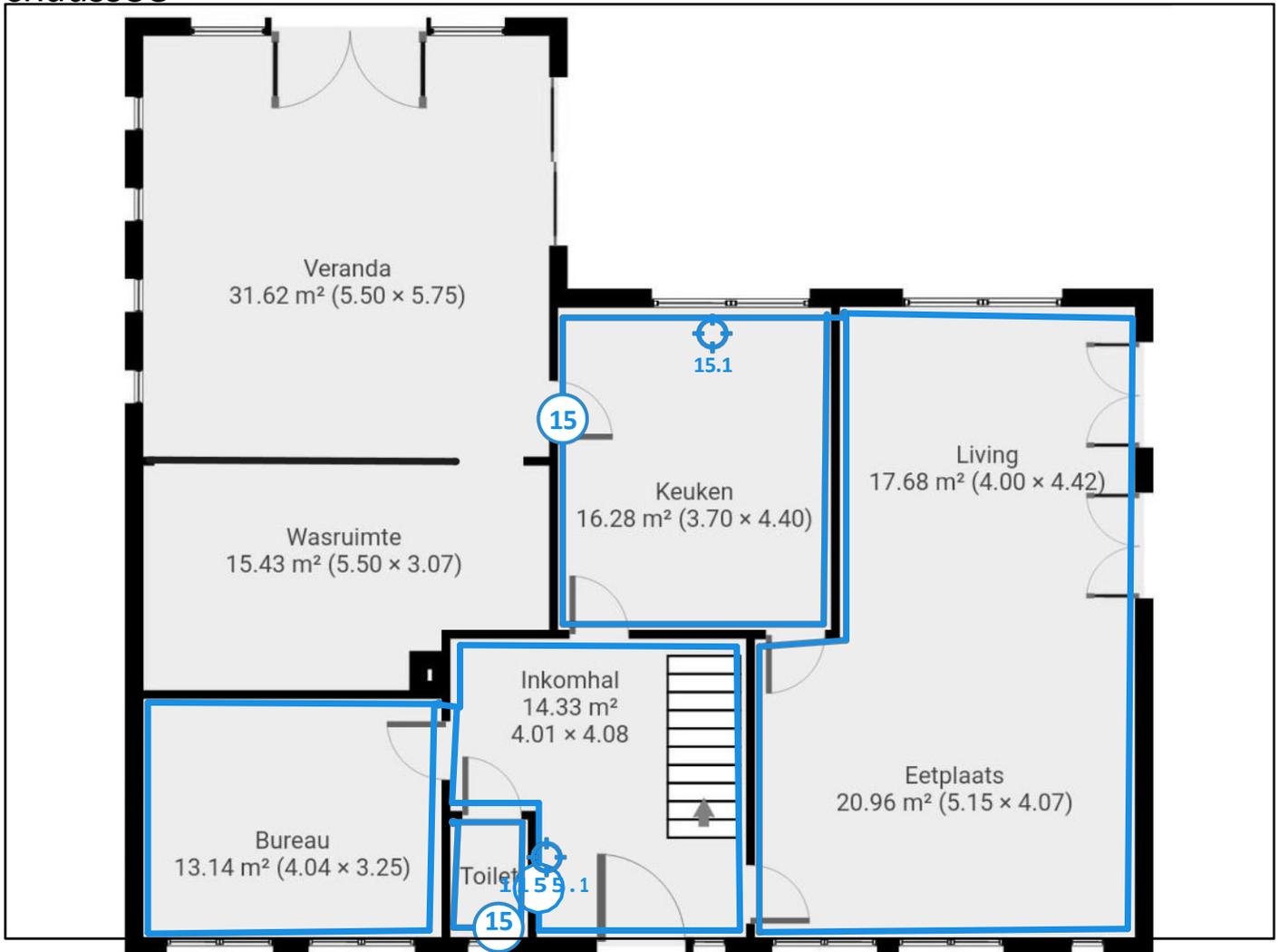


Légende du plan 1.1 : rez-de-chaussée

Description	Type	Action
2. Coude d'isolation des tuyaux	Matériau d'amiante	Verwijderen
2.1 Code : 05	Échantillon de mélange	-
5. Isolation des tuyaux en ligne droite	Matériau d'amiante	Verwijderen
5.1 Code : 4	Échantillon de mélange	-
6. tablette de fenêtre massive	Matériau d'amiante	Zorgvuldig beheren
7. vide sanitaire non accessible	Restriction	-

11. Réchaud sans cordon	Avis	-
13. chaudière année 2007	Avis	-

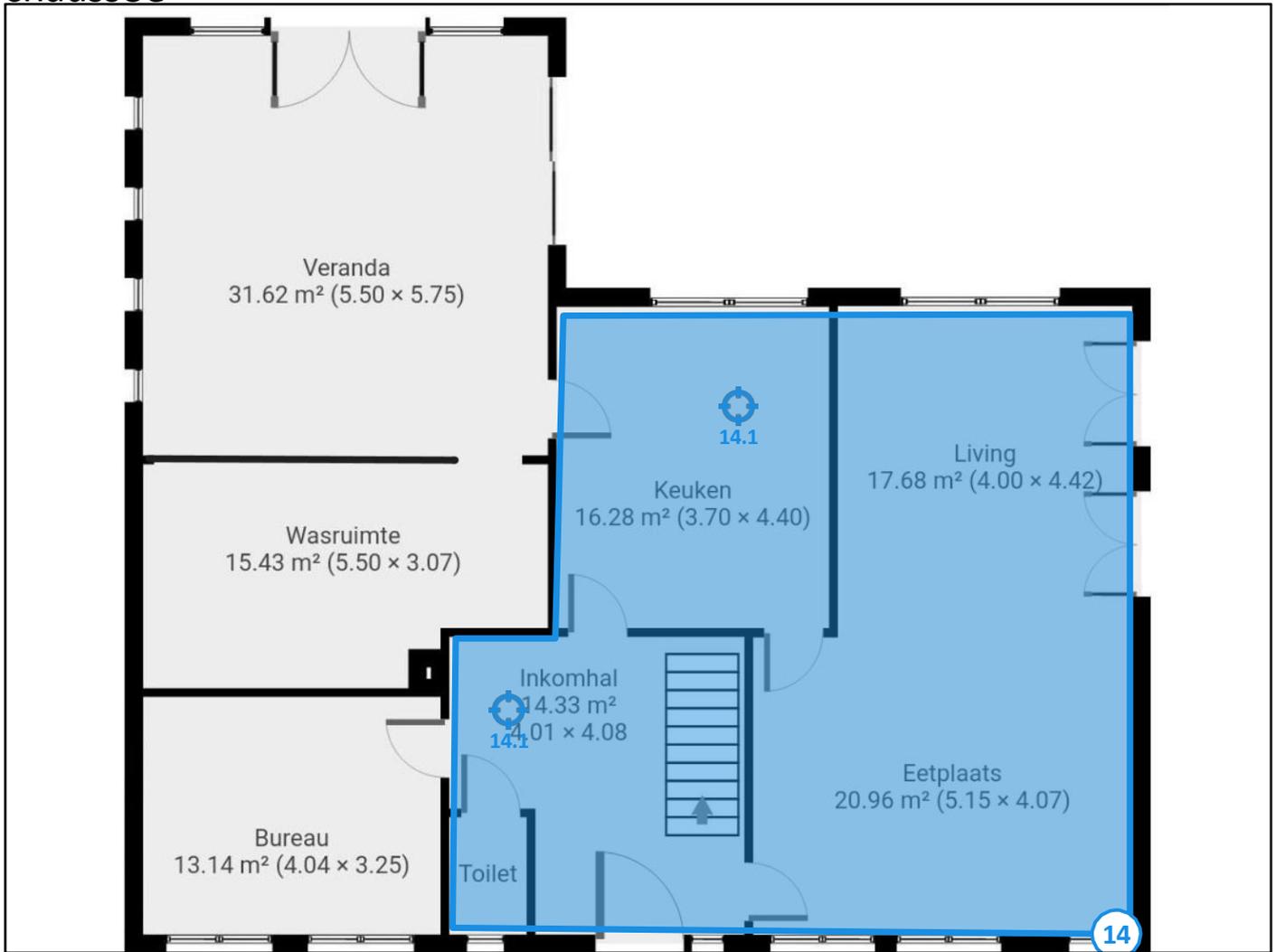
Plan 1.2 : rez-de-chaussée



Légende du plan 1.2 : rez-de-chaussée

Description	Type	Action
15. murs en plâtre	Pas d'amiante	-
15.1 Code : 02	Échantillon de mélange	-

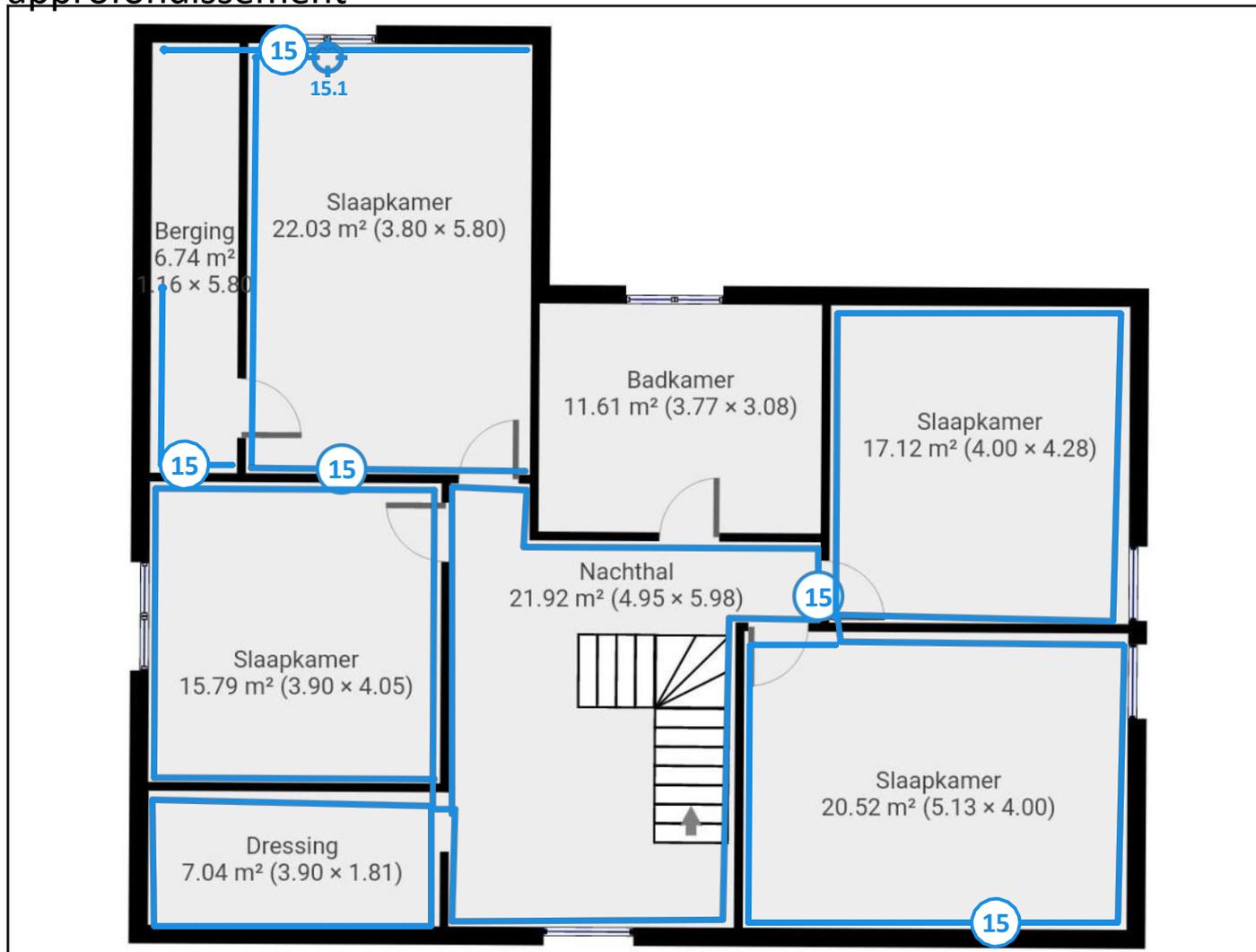
Plan 1.3 : rez-de-chaussée



Légende du plan 1.3 : rez-de-chaussée

Description	Type	Action
14. plafond en plâtre	Pas d'amiante	-
14.1 Code : 03	Échantillon de mélange	-

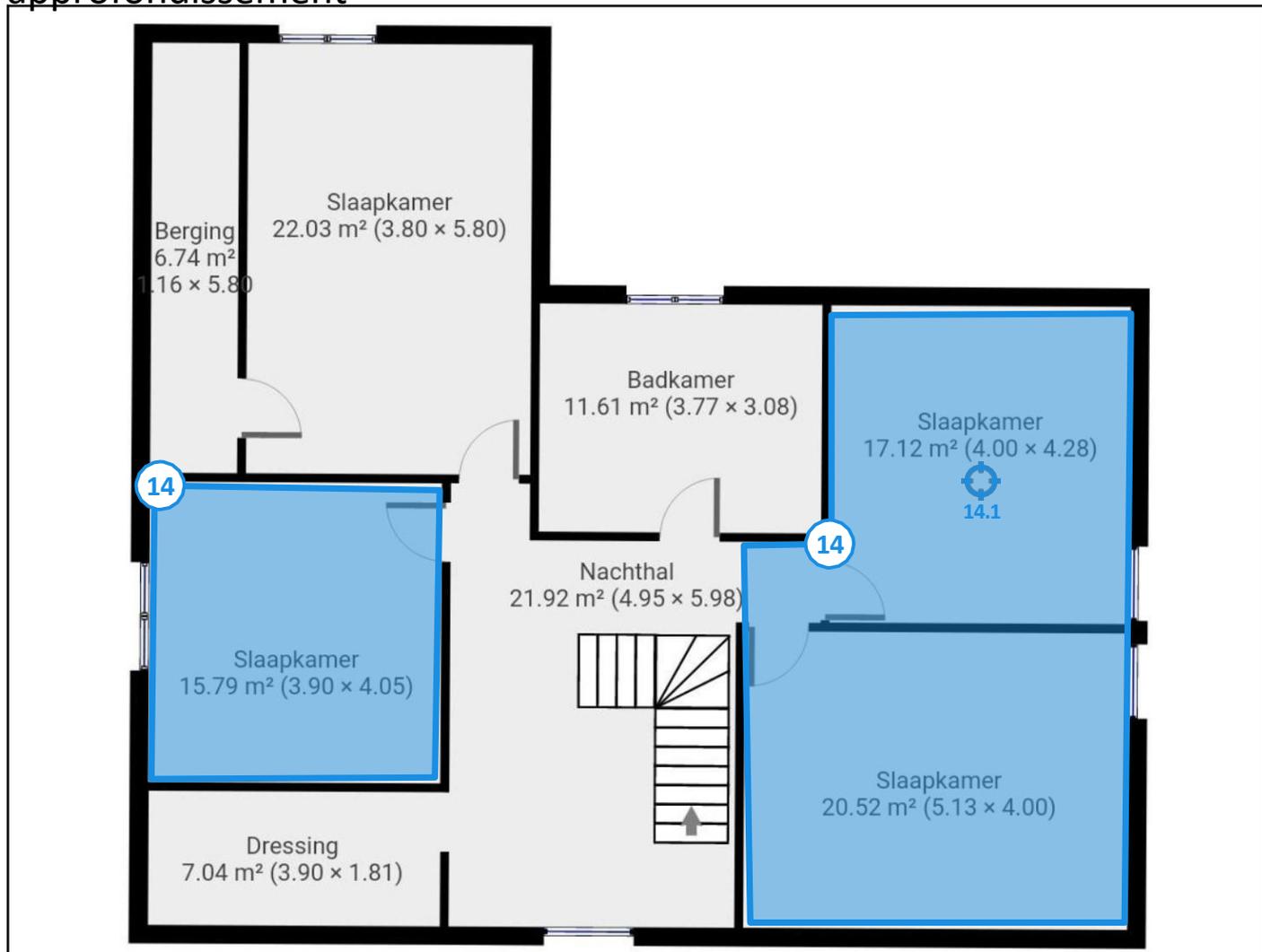
Plan 1.4 : approfondissement



Légende du plan 1.4 : approfondissement

Description	Type	Action
15. murs en plâtre	Pas d'amiante	-
15.1 Code : 02	Échantillon de mélange	-

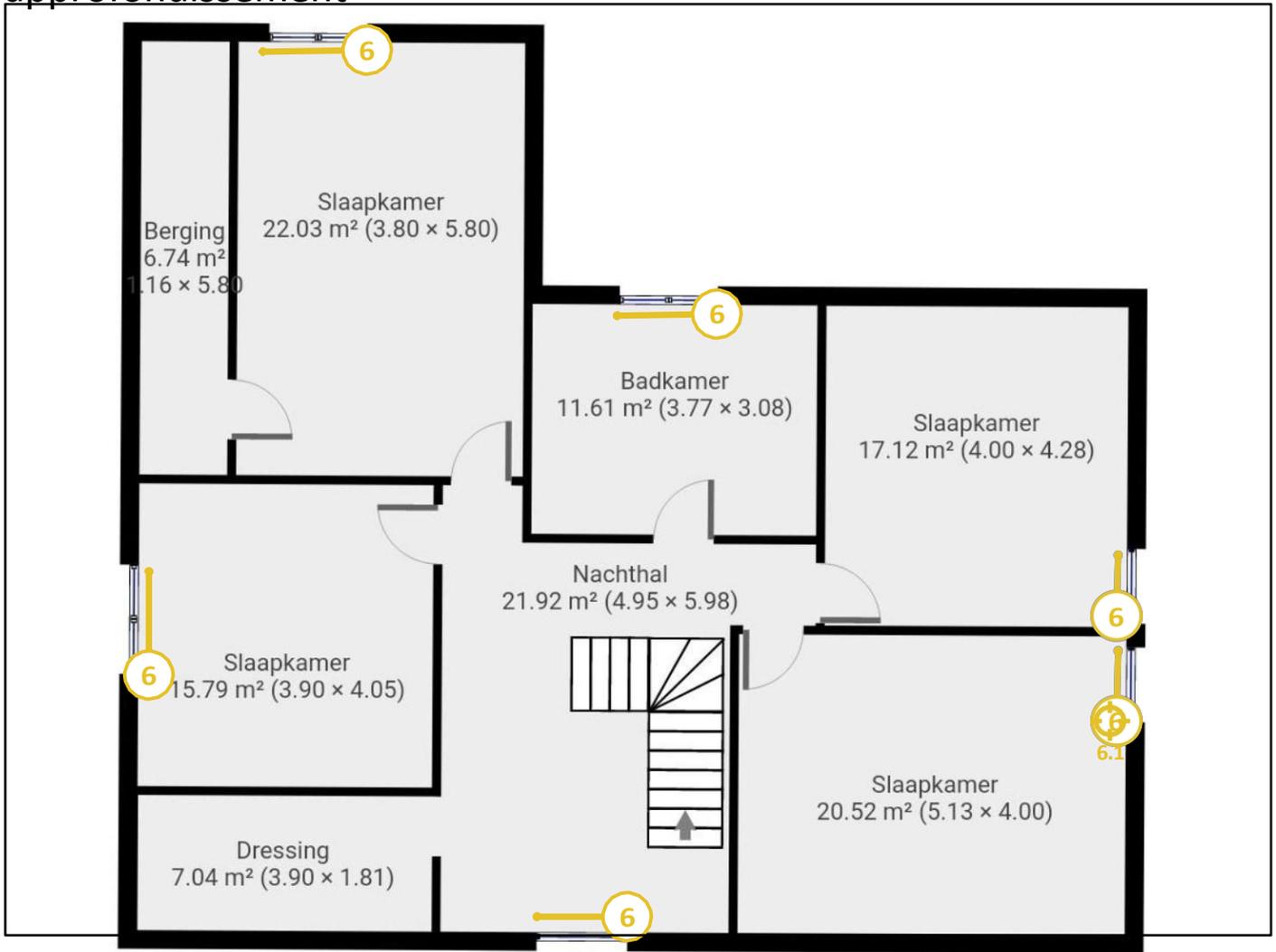
Plan 1.5 : approfondissement



Légende du plan 1.5 : approfondissement

Description	Type	Action
14. plafond en plâtre	Pas d'amiante	-
14.1 Code : 03	Échantillon de mélange	-

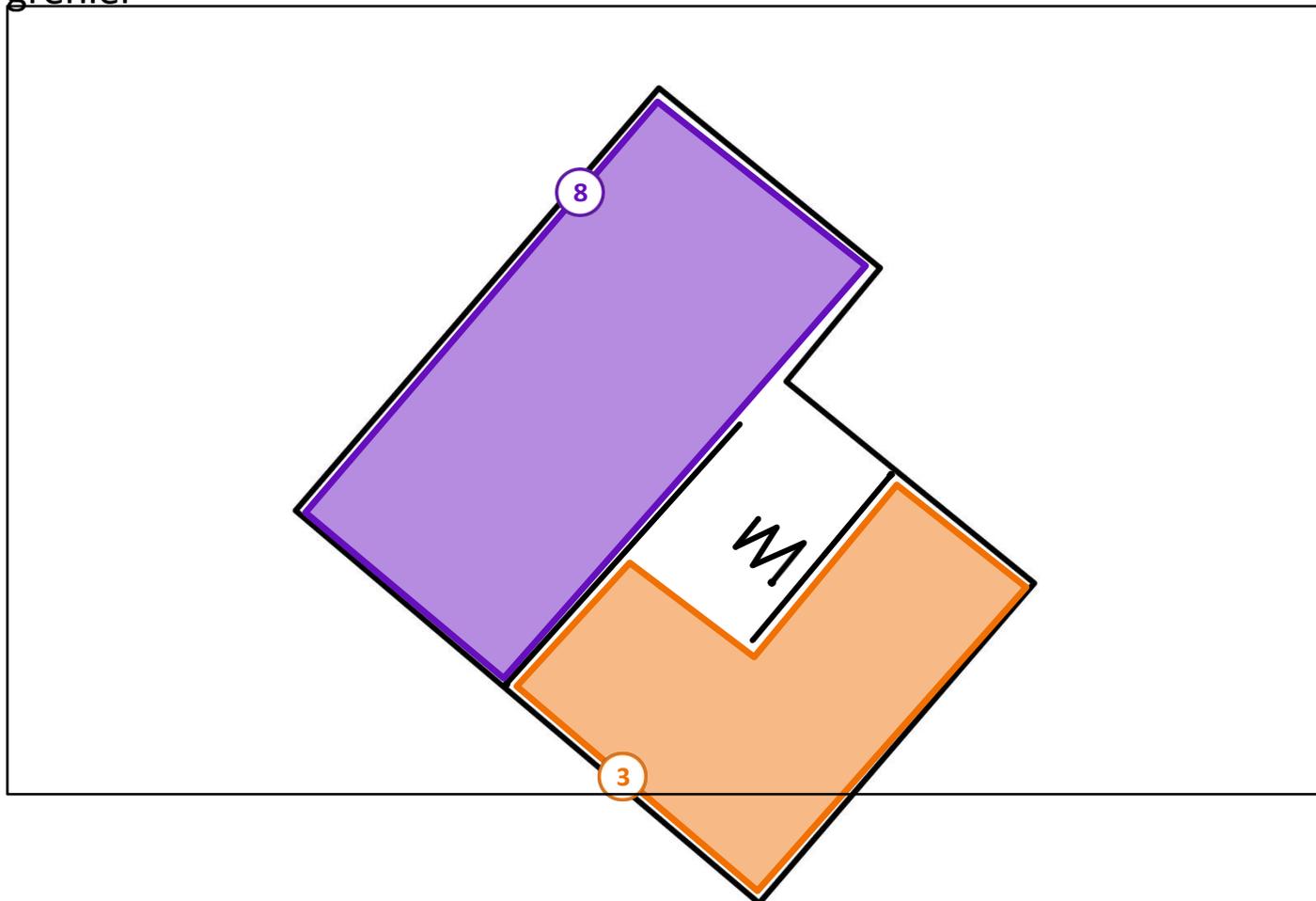
Plan 1.6 : approfondissement



Légende du plan 1.6 : approfondissement

Description	Type	Action
6. tablette de fenêtre massive	Matériau d'amiante	Zorgvuldig beheren
6.1 Code : 01	Monstre à points	-

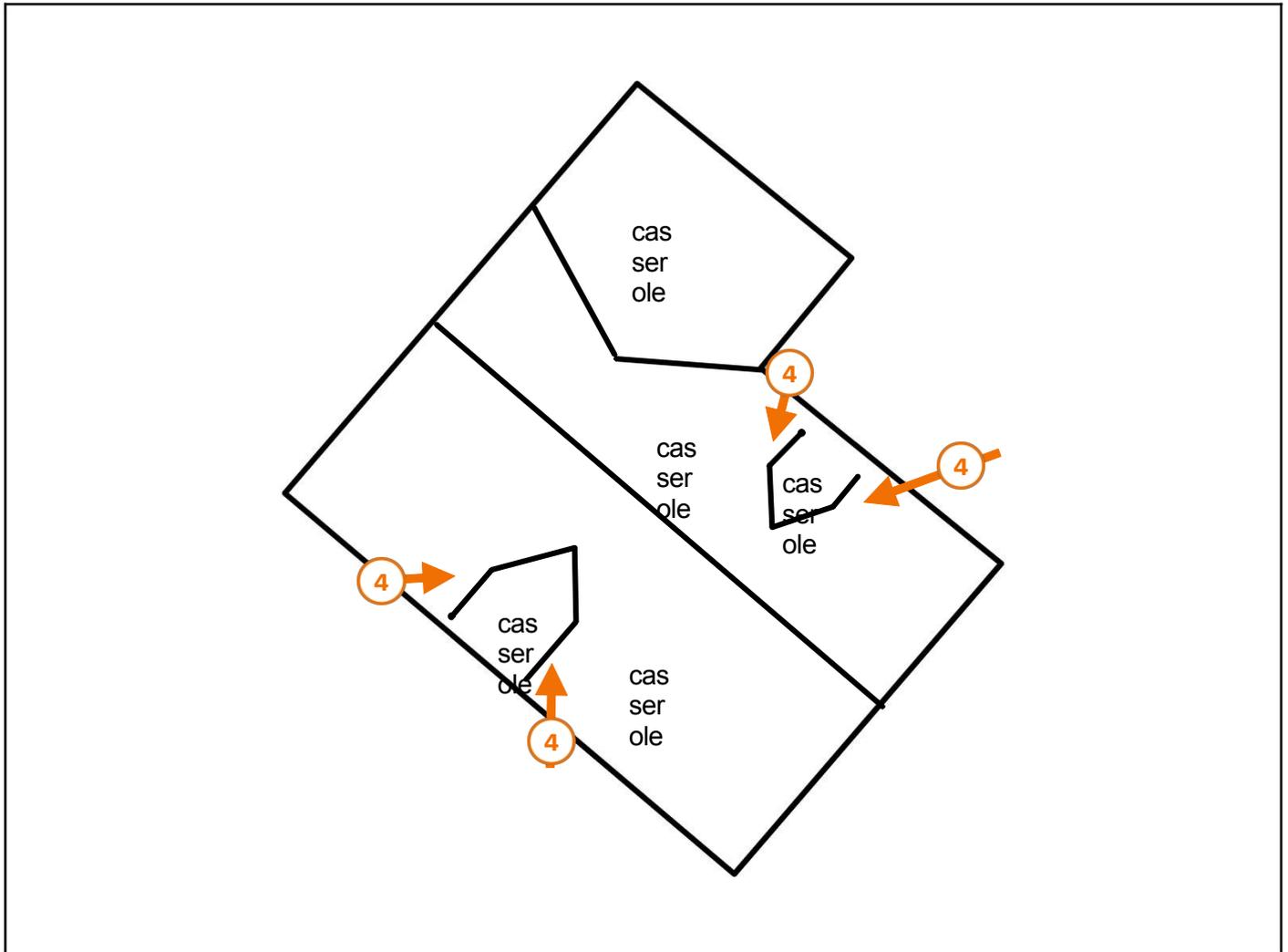
Plan 1.7 : grenier



Légende du plan 1.7 : grenier

Description	Type	Action
3. grenier en vinyle (sous la moquette)	Matériau d'amiante	Verwijderen
8. une partie du grenier n'est pas accessible	Restriction	-

Plan 1.8 : toits



Légende du plan 1.8 : toits

Description	Type	Action
Lucarne en ardoise	Matériau d'amiante	Verwijderen

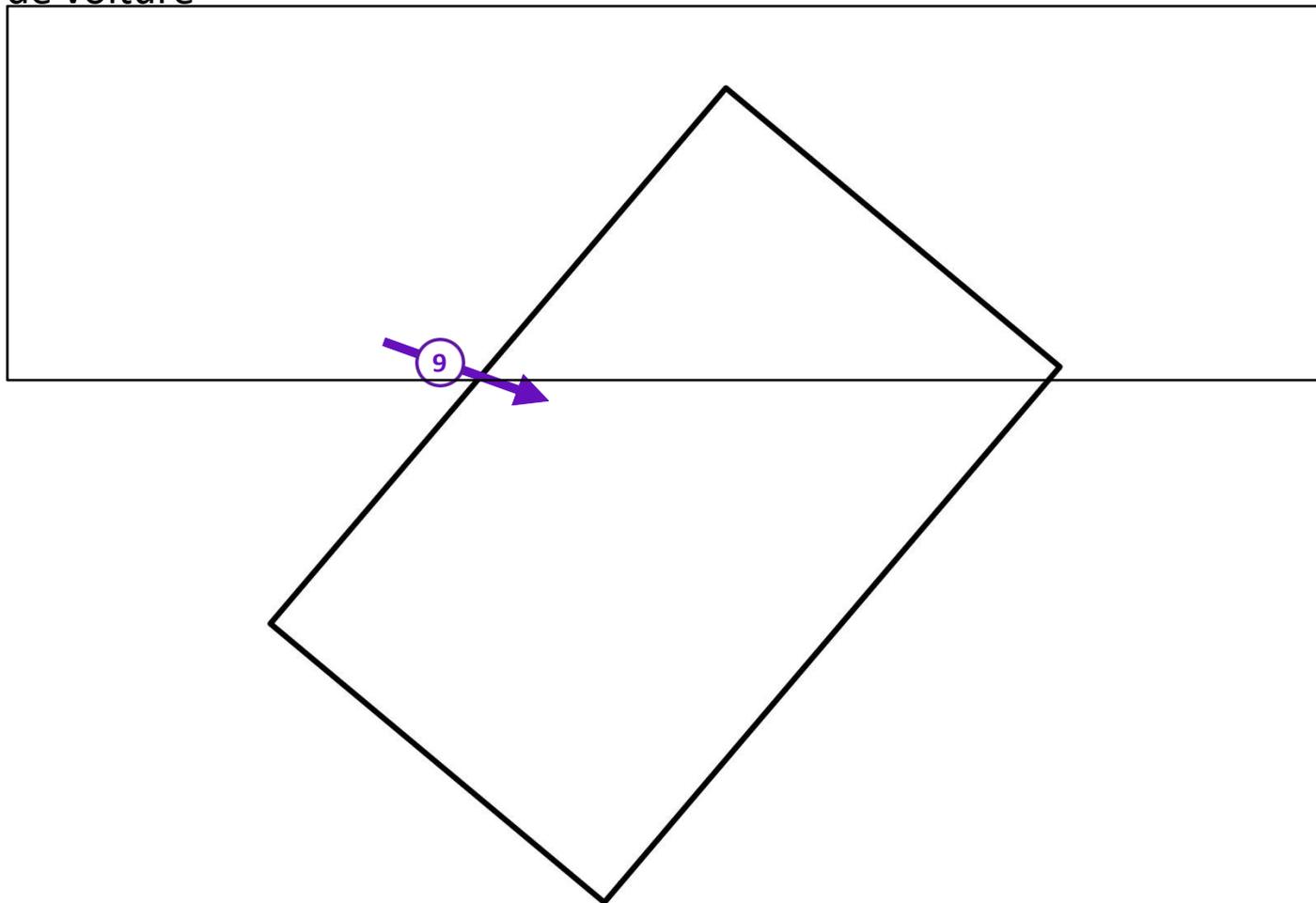
Zone 2 : abri de voiture



Établi lors de l'inspection :

- 0 Matériaux en amiante
- 0 Restrictions
- 0 Exclusions
- 0 Biens meubles
- 0 Gravats, pierres concassées, terre (eau)
- 1 Opinions
- 0 Pas d'amiante

Plan 2.1 : plan de l'abri de voiture



Légende du plan 2.1 : plan de l'abri de voiture

Description	Type	Action
9. toit métallique	Avis	-

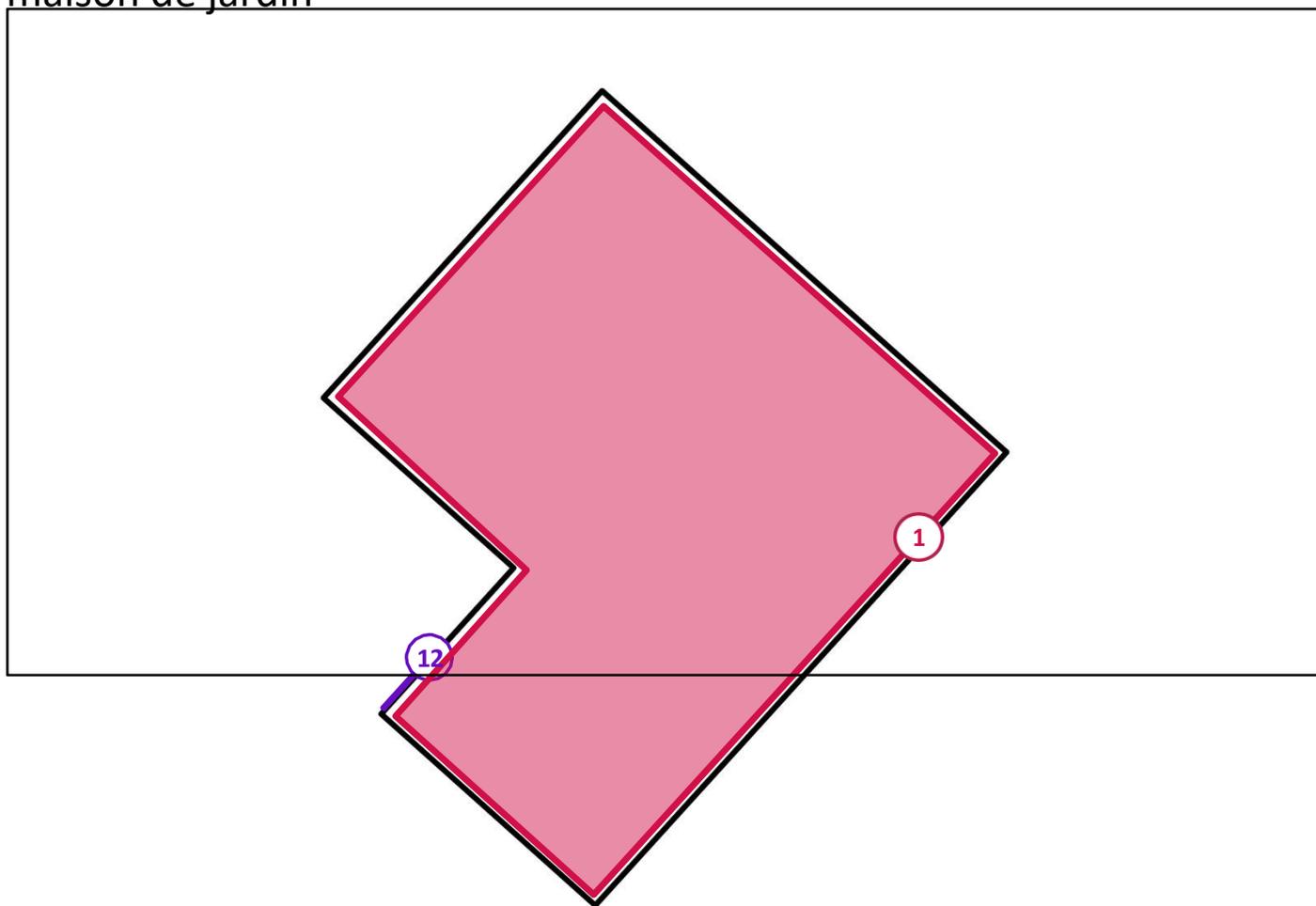
Zone 3 : maison de jardin



Établi lors de l'inspection :

- 1 **Matériau d'amiante**
- 0 Restriction
- 0 Exclusion
- 0 Biens meubles
- 0 Gravats, pierres concassées,
terre (eau)
- 1 **Avis**
- 0 Pas d'amiante

Plan 3.1 : plan de la maison de jardin



Légende du plan 3.1 : plan de la maison de jardin

Description	Type	Action
1. pavillon d'été en tôle ondulée	Matériau d'amiante	Dringend verwijderen
12. Mastic souple en silicone	Avis	-

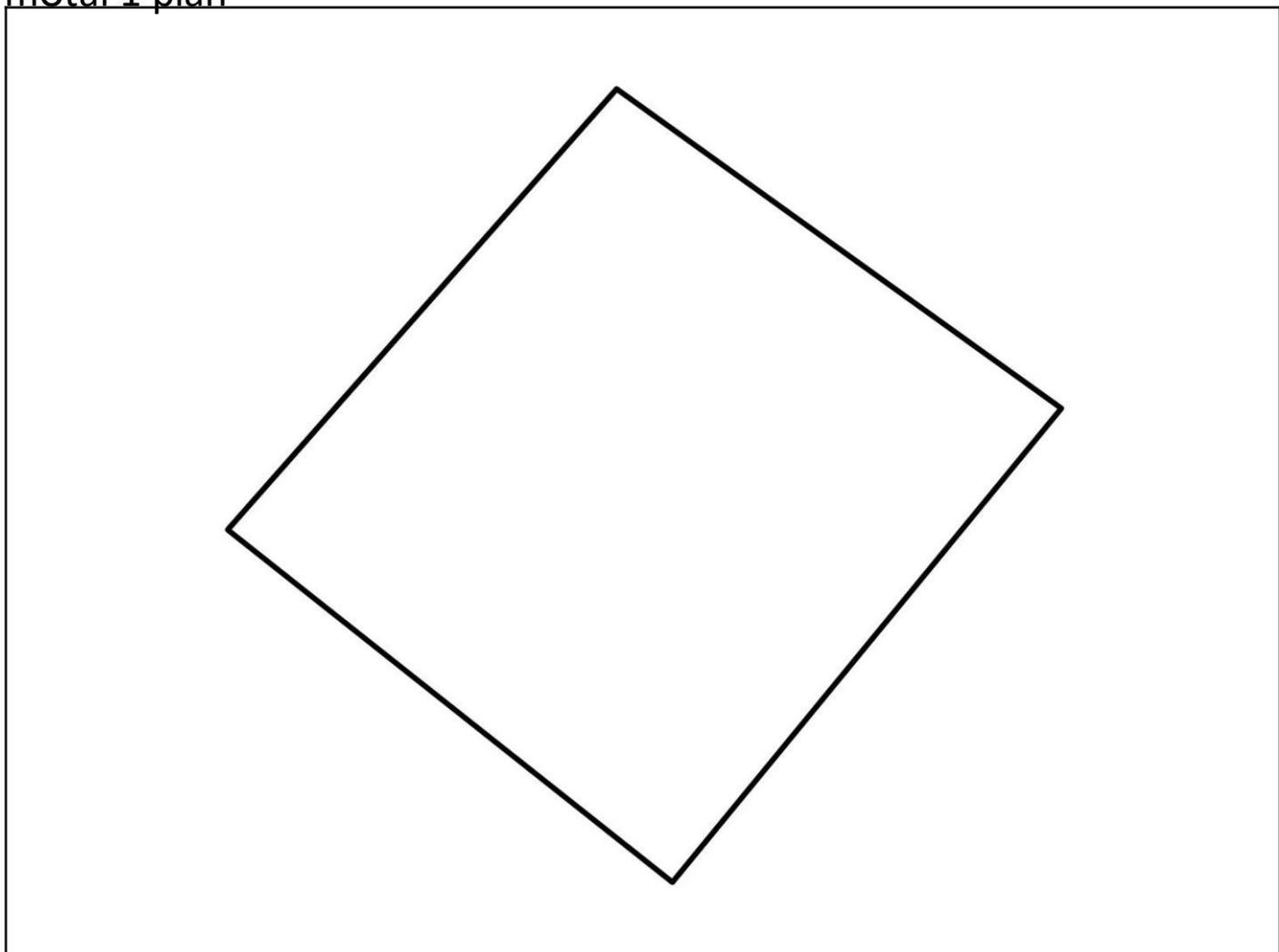
Zone 4 : kiosque en métal 1



Établi lors de l'inspection :

- 0 Matériaux en amiante
- 0 Restrictions
- 0 Exclusions
- 0 Biens meubles
- 0 Gravats, pierres concassées, terre (eau)
- 0 Opinions
- 0 Pas d'amiante

Plan 4.1 : maison de jardin en
métal 1 plan



Zone 5 : gloriette en métal

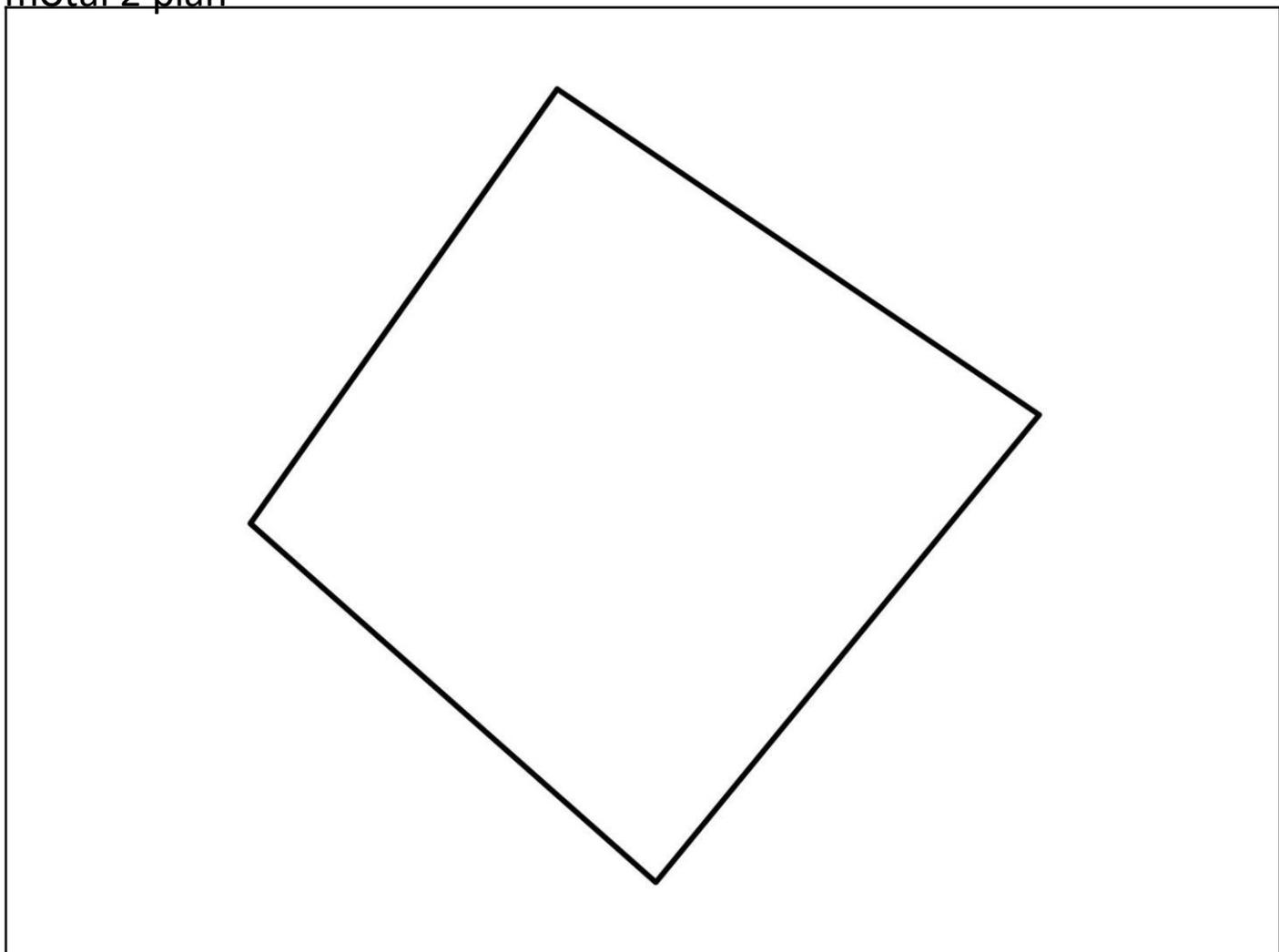
2



Établi lors de l'inspection :

- 0 Matériaux en amiante
- 0 Restrictions
- 0 Exclusions
- 0 Biens meubles
- 0 Gravats, pierres concassées, terre (eau)
- 0 Opinions
- 0 Pas d'amiante

Plan 5.1 : maison de jardin en
métal 2 plan



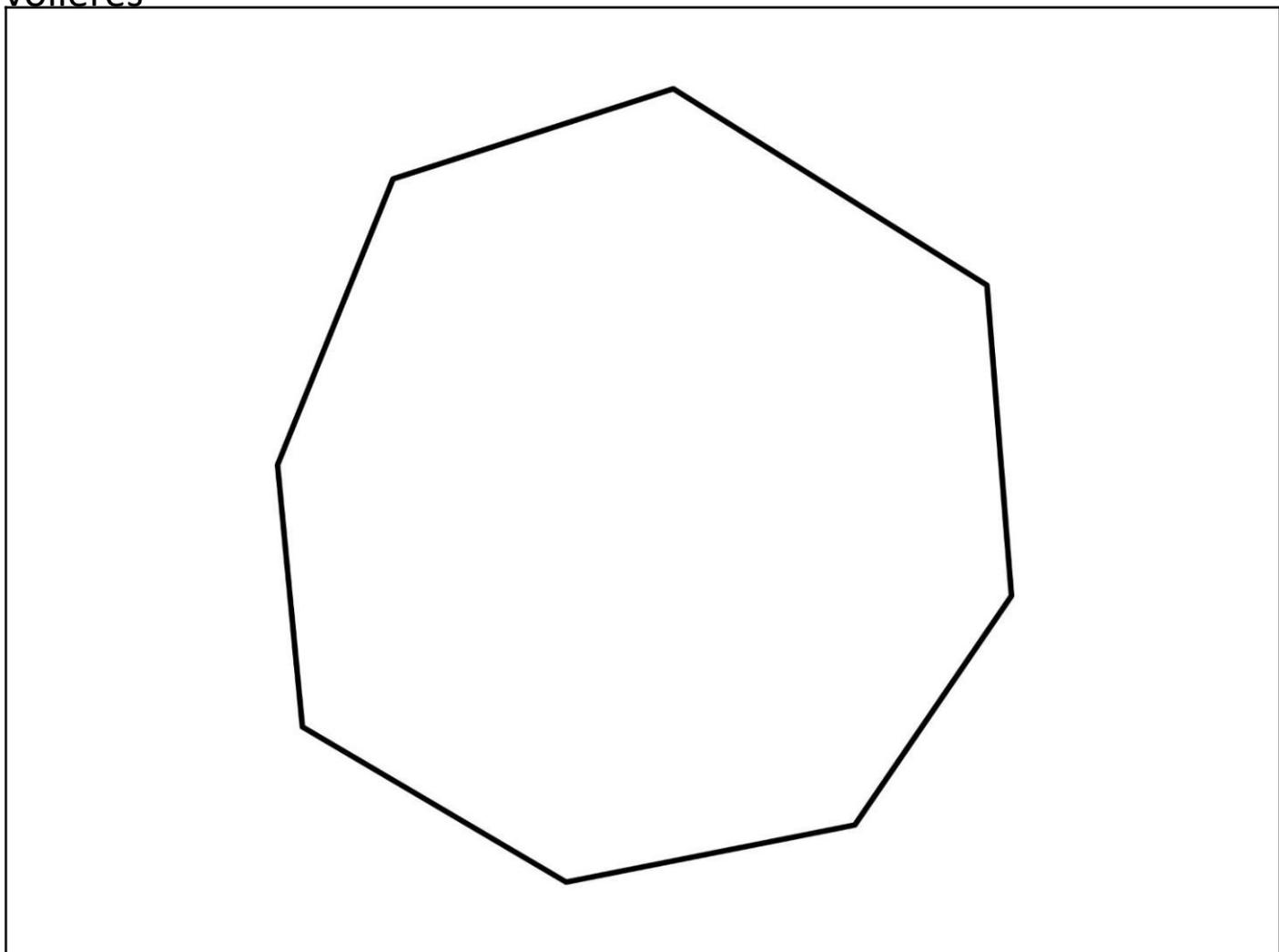
Zone 6 : volière



Établi lors de l'inspection :

- 0 Matériaux en amiante
- 0 Restrictions
- 0 Exclusions
- 0 Biens meubles
- 0 Gravats, pierres concassées, terre (eau)
- 0 Opinions
- 0 Pas d'amiante

Plan 6.1 : plan des volières



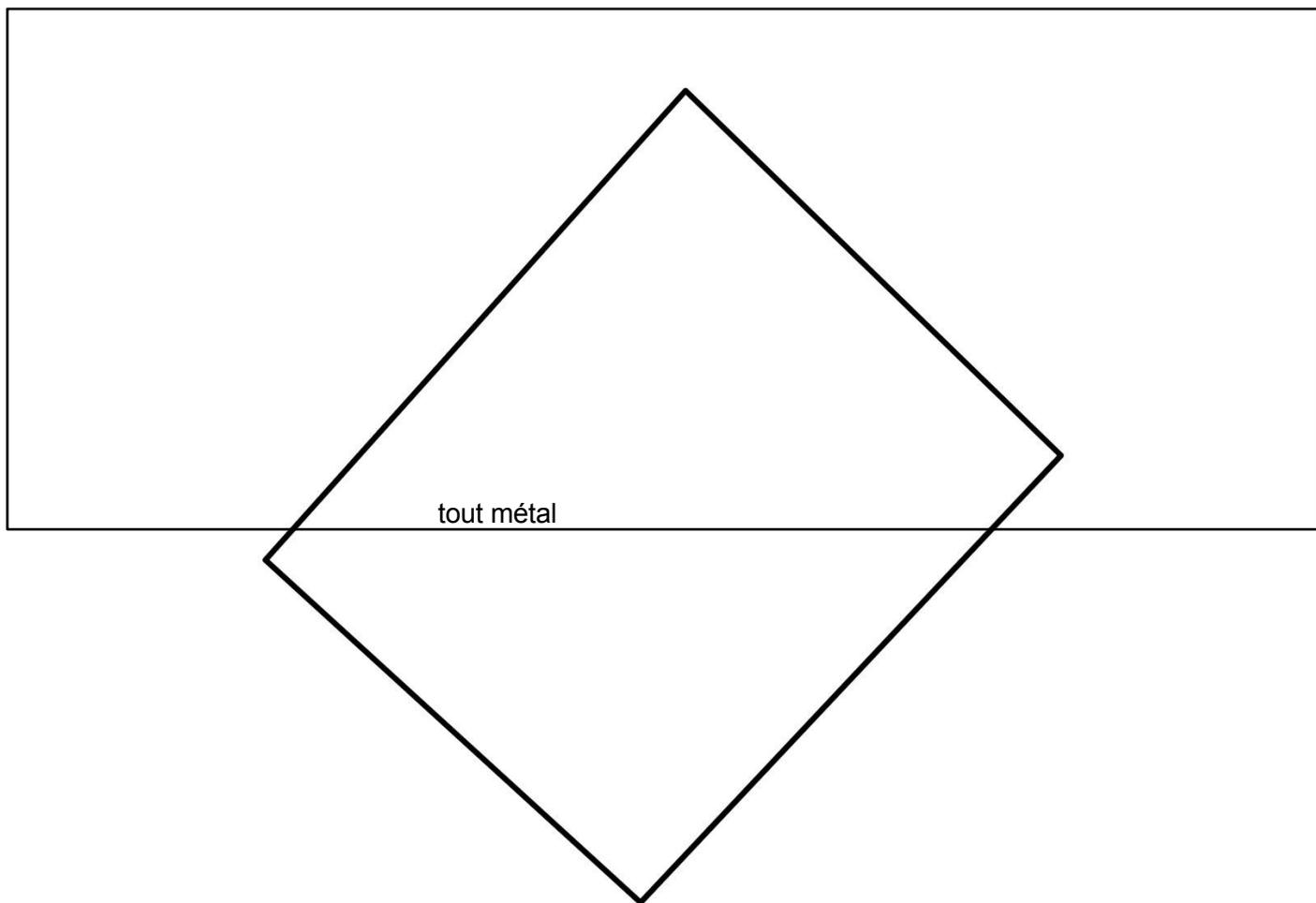
Zone 7 : niche



Établi lors de l'inspection :

- 0 Matériaux en amiante
- 0 Restrictions
- 0 Exclusions
- 0 Biens meubles
- 0 Gravats, pierres concassées, terre (eau)
- 0 Opinions
- 0 Pas d'amiante

Plan 7.1 : plan de la niche



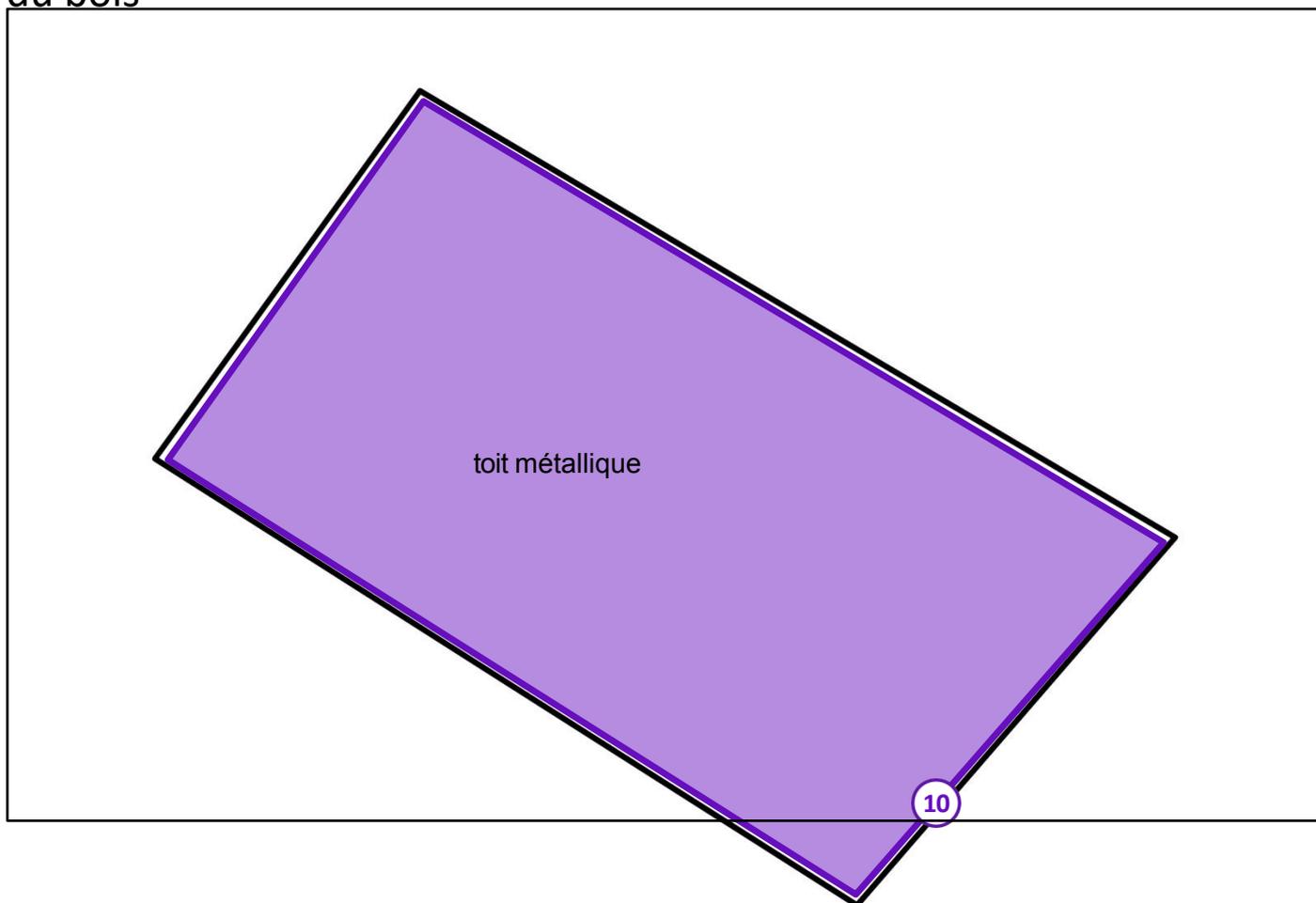
Zone 8 : stockage du bois



Établi lors de l'inspection :

- 0 Matériaux en amiante
- 0 Restrictions
- 0 Exclusions
- 0 Biens meubles
- 0 Gravats, pierres concassées,
terre (eau)
- 1 Opinions
- 0 Pas d'amiante

Plan 8.1 : plan de stockage du bois



Légende du plan 8.1 : plan de stockage du bois

Description	Type	Action
10. Toit métallique	Avis	-

Matériaux en amiante

d'amiante



Photo d'ensemble



Photo de détail

Conclusion

Action

Les matériaux amiantés relèvent de l'étape 2034.

Comment garantir la sécurité de l'amiante ?

Dringend verwijderen

Conseils d'un expert en amiante

Mesures à prendre

- Enlevez ce matériau d'amiante dès que possible. Respectez scrupuleusement les conditions.
- L'eau de pluie qui s'écoule des toits ou des façades en amiante-ciment peut contenir des particules d'amiante. Ne l'utilisez que pour des circuits fermés (chasse d'eau par exemple). Après le remplacement de la toiture ou de la façade, nettoyer les gouttières et la citerne pour éliminer les sédiments ou les boues contenant de l'amiante.

Proposition de méthode d'élimination

- Opérations simples : elles peuvent être réalisées par des bricoleurs ou par des employés titulaires d'un certificat de formation aux opérations simples. Retirer le produit entier, éviter de le casser. Retirer et éliminer en toute sécurité. Voir le site web d'Ovam.

Extrait du plan suivant

Zone 3 : maison de jardin

- Plan 3.1 : plan de la maison de jardin

Informations détaillées

Évaluation des risques

Évaluation finale du risque matériel	Risque matériel élevé et/ou forte probabilité de rejet de fibres
--------------------------------------	--

Calcul du risque matériel

Liaison	Catégorie 1 : origine cautionnée
Type d'amiante (type de fibre)	Présence de crocidolite
Concentration d'amiante	Faible (< 50 %)
Blindage de l'ensemble du matériau	Totalement ou partiellement (également) libre dans l'air intérieur
État du matériel	Modérément endommagé, modérément altéré

Données techniques

Description	maison d'été en tôle ondulée
Environnements	Frontières entre l'air intérieur et l'air extérieur
Transporteur principal	Toit en pente
Matériau d'amiante	Couverture et bardage - Tôles ondulées
Liant du matériau d'amiante	Ciment
Reliure à base de liant	Joindre
Quantité (surface - nombre)	• 32,00 m ² - 1 pièce
Surface totale	32,00 m ²
Facilement accessible	Oui
Méthode de fixation	• Vissé
Méthode d'identification	Détermination sans échantillonnage

Acte destructeur pour l'identification	Non
--	-----

d'amiante



Photo d'ensemble



Photo de détail

Conclusion

Action

Les matériaux amiantés relèvent de l'étape 2034.

Comment garantir la sécurité de l'amiante ?

Verwijderen

Conseils d'un expert en amiante

Mesures à prendre

- En attendant l'enlèvement, protéger le matériau d'amiante des courants d'air et des perturbations : par exemple en l'emballant, en le fixant, en le recouvrant, en appliquant une signalisation - démarcation, ...
- Enlevez ce matériau d'amiante dès que possible. Respectez scrupuleusement les conditions.

Proposition de méthode d'élimination

- Zone hermétique (désamiantage agréé)
l'enlèvement de cette application provoque la libération d'un grand nombre de fibres. L'enlèvement par un désamianteur agréé dans une zone hermétique est obligatoire.

Extrait du plan suivant

Zone 1 : logement

- Plan 1.1 : rez-de-chaussée

Informations détaillées

Évaluation des risques

Évaluation finale du risque matériel	Augmentation du risque matériel et/ou du risque de libération de fibres
--------------------------------------	---

Calcul du risque matériel

Liaison	Catégorie 2 : non-inscrits avec matrice
Type d'amiante (type de fibre)	Présence d'amphiboles, à l'exception de la crocidolite
Concentration d'amiante	Élevé ($\geq 50\%$)
Blindage de l'ensemble du matériau	Totalement ou partiellement (également) libre dans l'air intérieur
État du matériel	Légèrement endommagé, légèrement altéré. Matériau intact de type Pical - panneau d'amiante ou catégorie III "collé".

Échantillonnage

#	Type	Référence	Résultat
2.1	Échantillon de mélange	05	Amosite

Données techniques

Description	coude d'isolation de tuyau
Environnements	A l'intérieur
Transporteur principal	Chauffage des locaux
Matériau d'amiante	Couches de finition in situ - Isolation thermique
Liant du matériau d'amiante	Gypse et chaux
Reliure à base de liant	Non attachés
Quantité (longueur - circonférence - épaisseur - nombre)	• 1.00 m - 60.00 cm - 2.00 cm - 1 pièce

Volume total	0,012 m ³
Facilement accessible	Oui
Méthode de fixation	<ul style="list-style-type: none">• Collé, versé, étalé
Méthode d'identification	Détermination par échantillonnage
Acte destructeur pour l'identification	Non
Commentaire	sont des valeurs estimées.

Feuille 3 : grenier en vinyle (sous

Matériau
d'amiante



Photo d'ensemble



Photo de détail

Conclusion

Action

Les matériaux amiantés relèvent de l'étape 2034.

Comment garantir la sécurité de l'amiante ?

Verwijderen

Conseils d'un expert en amiante

Mesures à prendre

- Assurer une gestion sûre. Éviter d'endommager le matériau d'amiante. Vérifier chaque année l'état de l'amiante.
- Effectuer un ou plusieurs échantillonnages supplémentaires.

Proposition de méthode d'élimination

- Zone hermétique (désamiantage agréé)
formation importante de poussières/libération
de fibres lors de l'enlèvement

Extrait du plan suivant

Zone 1 : logement

- Plan 1.7 : grenier

Informations détaillées

Évaluation des risques

Évaluation finale du risque matériel	Augmentation du risque matériel et/ou du risque de libération de fibres
--------------------------------------	---

Calcul du risque matériel

Liaison	Catégorie 2 : non-inscrits avec matrice
Type d'amiante (type de fibre)	Chrysotile uniquement
Concentration d'amiante	Élevé ($\geq 50\%$)
Blindage de l'ensemble du matériau	Totalement ou partiellement (également) libre dans l'air intérieur
État du matériel	Légèrement endommagé, légèrement altéré. Matériau intact de type Pical - panneau d'amiante ou catégorie III "collé".

Données techniques

Description	grenier en vinyle (sous la moquette)
Environnements	A l'intérieur
Transporteur principal	Plancher
Matériau d'amiante	Préfabriqué - finition - Bâche de sol
Liant du matériau d'amiante	Carton - papier - feutre
Reliure à base de liant	Non attachés
Quantité (surface - nombre)	<ul style="list-style-type: none">• 40,00 m² - 1 pièce
Surface totale	40,00 m ²
Facilement accessible	Oui
Méthode de fixation	<ul style="list-style-type: none">• En vrac (couvert ou non couvert)• Collé, versé, étalé

Méthode d'identification	Détermination sans échantillonnage Motif : Aucun échantillonnage n'a été effectué à la demande du propriétaire-client.
Acte destructeur pour l'identification	Oui
Commentaire	très forte suspicion de vinyle contenant de l'amiante (avis d'expert)

d'amiante



Photo d'ensemble



Photo de détail

Conclusion

Action

Les matériaux amiantés relèvent de l'étape 2034.

Comment garantir la sécurité de l'amiante ?

Verwijderen

Conseils d'un expert en amiante

Mesures à prendre

- Enlevez ce matériau d'amiante dès que possible. Respectez scrupuleusement les conditions.
- L'eau de pluie qui s'écoule des toits ou des façades en amiante-ciment peut contenir des particules d'amiante. Ne l'utilisez que pour des circuits fermés (chasse d'eau par exemple). Après le remplacement de la toiture ou de la façade, nettoyer les gouttières et la citerne pour éliminer les sédiments ou les boues contenant de l'amiante.

Proposition de méthode d'élimination

- Opérations simples : elles peuvent être réalisées par des bricoleurs ou par des employés titulaires d'un certificat de formation aux opérations simples. Retirer le produit entier, éviter de le casser. Retirer et éliminer en toute sécurité. Voir le site web d'Ovam.

Extrait du plan suivant

Zone 1 : logement

- Plan 1.8 : toits

Informations détaillées

Évaluation des risques

Évaluation finale du risque matériel	Augmentation du risque matériel et/ou du risque de libération de fibres
--------------------------------------	---

Calcul du risque matériel

Liaison	Catégorie 1 : origine cautionnée
Type d'amiante (type de fibre)	Présence de crocidolite
Concentration d'amiante	Faible (< 50 %)
Blindage de l'ensemble du matériau	Entièrement ou partiellement à l'air libre
État du matériel	Modérément endommagé, modérément altéré

Données techniques

Description	lucarne en ardoise
Environnements	A l'extérieur
Transporteur principal	Coque extérieure murale
Matériau d'amiante	Toit et revêtement mural - Ardoise, shingle
Liant du matériau d'amiante	Ciment
Reliure à base de liant	Joindre
Quantité (surface - nombre)	• 0,50 m ² - 4 pièces
Surface totale	2,00 m ²
Facilement accessible	Oui
Méthode de fixation	• Cloué, agrafé
Méthode d'identification	Détermination sans échantillonnage

Acte destructeur pour l'identification	Non
--	-----

d'amiante



Photo d'ensemble



Photo de détail

Conclusion

Action

Les matériaux amiantés relèvent de l'étape 2034.

Comment garantir la sécurité de l'amiante ?

Verwijderen

Conseils d'un expert en amiante

Mesures à prendre

- En attendant l'enlèvement, protéger le matériau d'amiante des courants d'air et des perturbations : par exemple en l'emballant, en le fixant, en le recouvrant, en appliquant une signalisation - démarcation, ...
- Enlevez ce matériau d'amiante dès que possible. Respectez scrupuleusement les conditions.

Proposition de méthode d'élimination

- Zone hermétique (désamiantage agréé)
l'enlèvement de cette application provoque la libération d'un grand nombre de fibres. L'enlèvement par un désamianteur agréé dans une zone hermétique est obligatoire.

Extrait du plan suivant

Zone 1 : logement

- Plan 1.1 : rez-de-chaussée

Informations détaillées

Évaluation des risques

Évaluation finale du risque matériel	Augmentation du risque matériel et/ou du risque de libération de fibres
--------------------------------------	---

Calcul du risque matériel

Liaison	Catégorie 2 : non-inscrits avec matrice
Type d'amiante (type de fibre)	Présence d'amphiboles, à l'exception de la crocidolite
Concentration d'amiante	Élevé ($\geq 50\%$)
Blindage de l'ensemble du matériau	Totalement ou partiellement (également) libre dans l'air intérieur
État du matériel	Légèrement endommagé, légèrement altéré. Matériau intact de type Pical - panneau d'amiante ou catégorie III "collé".

Échantillonnage

#	Type	Référence	Résultat
5.1	Échantillon de mélange	4	Amosite

Données techniques

Description	Isolation des tuyaux en ligne droite
Environnements	A l'intérieur
Transporteur principal	Chauffage des locaux
Matériau d'amiante	Couches de finition in situ - Isolation thermique
Liant du matériau d'amiante	Gypse et chaux
Reliure à base de liant	Non attachés
Quantité (longueur - circonférence - épaisseur - nombre)	<ul style="list-style-type: none">19.00 m - 60.00 cm - 2.00 cm - 1 pièce

Volume total	0,228 m ³
Facilement accessible	Oui
Méthode de fixation	<ul style="list-style-type: none">• Collé, versé, étalé
Méthode d'identification	Détermination par échantillonnage
Acte destructeur pour l'identification	Non
Commentaire	sont des valeurs estimées.

Fiche 6 : fenêtre tablette

Matériau
d'amiante



Photo d'ensemble



Photo de détail

Conclusion

Action

Les matériaux amiantés relèvent de l'étape 2040.

Comment garantir la sécurité de l'amiante ?

Zorgvuldig beheren

Conseils d'un expert en amiante

Mesures à prendre

- Assurez une gestion sûre et retirez ce matériau d'amiante lorsqu'il devient facilement accessible pendant les travaux. Vérifier chaque année l'état de l'amiante.

Proposition de méthode d'élimination

- Opérations simples : elles peuvent être réalisées par des bricoleurs ou par des employés titulaires d'un certificat de formation aux opérations simples. Retirer le produit entier, éviter de le casser. Retirer et éliminer en toute sécurité. Voir le site web d'Ovam.

Extrait des plans suivants

Zone 1 : logement

- Plan 1.1 : rez-de-chaussée
- Plan 1.6 : approfondissement

Informations

détaillées

Activités d'usage normal pouvant donner lieu à des risques d'exposition

--

Évaluation des risques

Évaluation finale du risque matériel	Faible risque matériel et/ou probabilité réduite de rejet de fibres
--------------------------------------	---

Calcul du risque matériel

Liaison	Catégorie 1 : origine cautionnée
Type d'amiante (type de fibre)	Chrysotile uniquement
Concentration d'amiante	Faible (< 50 %)
Blindage de l'ensemble du matériau	Totalement ou partiellement (également) libre dans l'air intérieur
État du matériel	Légèrement endommagé, légèrement altéré. Matériau intact de type Pical - panneau d'amiante ou catégorie III "collé".

Échantillonnage

#	Type	Référence	Résultat
6.1	Monstre à points	01	Chrysotile

Données techniques

Description	fenêtre tablette massive
Environnements	A l'intérieur
Transporteur principal	Ouverture murale verticale (fenêtre, porte, ...)
Matériau d'amiante	Plaque, panneau, tablette - Type Massal
Liant du matériau d'amiante	Ciment

Reliure à base de liant	Joindre
Quantité (surface - épaisseur - nombre)	<ul style="list-style-type: none"> • 1,60 m² - 2,00 cm - 1 pièce
Volume total	0,032 m ³
Facilement accessible	<p>Non</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le matériau contenant de l'amiante est recouvert (à l'exclusion de la couche de peinture, de revêtement, de papier peint, de plastique, de textile) et l'enlèvement du matériau de recouvrement ne peut se faire sans endommager le matériau de recouvrement.
Méthode de fixation	<ul style="list-style-type: none"> • Clampé • Collé, versé, étalé
Méthode d'identification	Détermination par échantillonnage
Acte destructeur pour l'identification	Non

Restrictions

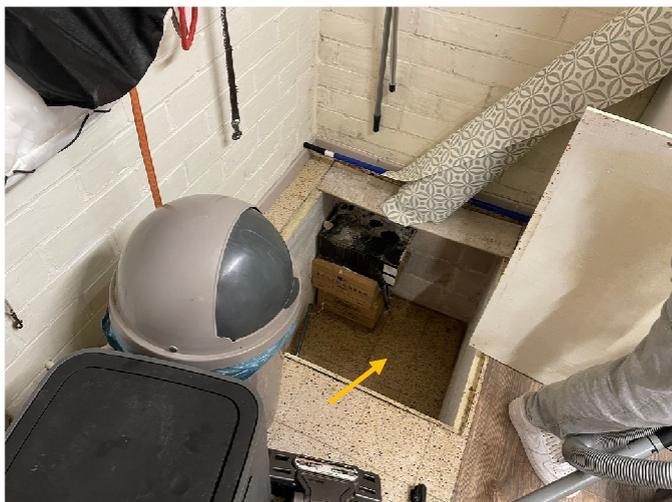


Photo de la situation

Conclusion

Restriction permanente

Motif : L'étude ne peut être menée dans le cadre des dispositions de la loi sur la protection sociale.

Explication de l'expert en amiante : < 1,5 m

Extrait du plan suivant

Zone 1 : logement

- Plan 1.1 : rez-de-chaussée

Fiche 8 : partie du grenier non accessible



Photo de la situation

Conclusion

Restriction permanente

Motif : L'étude ne peut être menée dans le cadre des dispositions de la loi sur la protection sociale.

Explication de l'expert en amiante : < 1,5 m

Extrait du plan suivant

Zone 1 : logement

- Plan 1.7 : grenier

Opinions

Feuille 9 : toit métallique

Avis



Photo gratuite

Avis

toit métallique

Extrait du plan suivant

Zone 2 : abri de voiture

- Plan 2.1 : plan de l'abri de voiture

Informations détaillées

Méthode d'identification

Détermination et expertise (suspect non amiante)



Photo gratuite

Avis

toit métallique

Extrait du plan suivant

Zone 8 : stockage du bois

- Plan 8.1 : plan de stockage du bois

Informations détaillées

Méthode d'identification

Détermination et expertise (suspect non amiante)



Photo gratuite

Avis

poêle sans cordon

Extrait du plan suivant

Zone 1 : logement

- Plan 1.1 : rez-de-chaussée

Informations détaillées

Méthode d'identification

Détermination et expertise (suspect non amiante)



Photo gratuite

Avis

mastic souple silicone

Extrait du plan suivant

Zone 3 : maison de jardin

- Plan 3.1 : plan de la maison de jardin

Informations détaillées

Méthode d'identification

Détermination et expertise (suspect non amiante)

Fiche 13 : chaudière année de construction 2007

Avis



Photo gratuite

Avis

Année de la chaudière 2007

Extrait du plan suivant

Zone 1 : logement

- Plan 1.1 : rez-de-chaussée

Informations détaillées

Méthode d'identification	Détermination et expertise (suspect non amiante)
--------------------------	--

Pas d'amiante

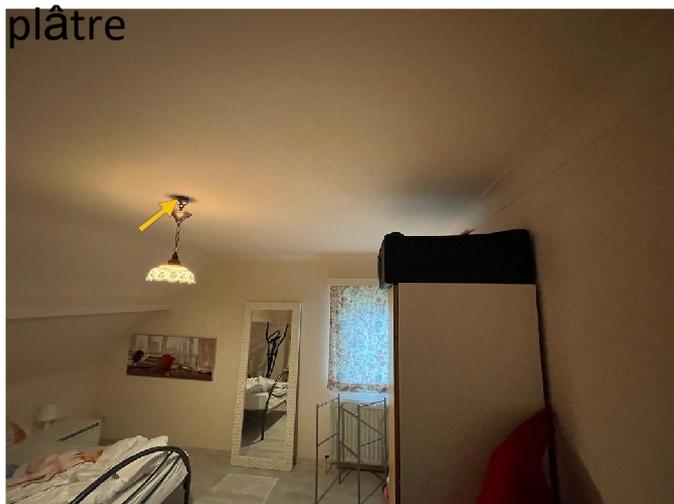


Photo d'ensemble



Photo de détail

Conclusion

Pas d'amiante

Extrait des plans suivants

Zone 1 : logement

- Plan 1.3 : rez-de-chaussée
- Plan 1.5 : approfondissement

Informations détaillées

Échantillonnage

#	Type	Référence	Résultat
14.1	Échantillon de mélange	03	Pas d'amiante

Données techniques

Description	plafond en plâtre
Environnements	A l'intérieur
Transporteur principal	Plafond

Liant de la matière	Gypse et chaux
Reliure à base de liant	Non attachés
Quantité (surface - épaisseur - nombre)	• 126,00 m ² - 1,00 cm - 1 pièce
Volume total	1,26 m ³
Méthode d'identification	Détermination par échantillonnage
Acte destructeur pour l'identification	Non
Commentaire	autres plafonds bois, plaques de plâtre ou béton



Photo d'ensemble



Photo de détail

Conclusion

Pas d'amiante

Extrait des plans suivants

Zone 1 : logement

- Plan 1.2 : rez-de-chaussée
- Plan 1.4 : approfondissement

Informations détaillées

Échantillonnage

#	Type	Référence	Résultat
15.1	Échantillon de mélange	02	Pas d'amiante

Données techniques

Description	murs en plâtre
Environnements	A l'intérieur
Transporteur principal	Paroi intérieure

Liant de la matière	Gypse et chaux
Reliure à base de liant	Non attachés
Quantité (surface - épaisseur - nombre)	• 360,00 m ² - 1,00 cm - 1 pièce
Volume total	3,60 m ³
Méthode d'identification	Détermination par échantillonnage
Acte destructeur pour l'identification	Non
Commentaire	Autres murs briques, bois ou carreaux de vinyle récents (salle de bain) Pas d'enduit dans la salle d'eau/chaufferie.

Pourquoi ce certificat amiante est-il important pour vous ?

Il est de notoriété publique que l'inhalation de fibres d'amiante est dangereuse pour la santé. Il est donc important de savoir où se trouve l'amiante et quelles sont les mesures à prendre pour éviter les risques pour la santé. C'est ainsi que vous pouvez rendre votre maison ou votre bâtiment sûr en ce qui concerne l'amiante. Avec ce certificat amiante, vous avez déjà fait le premier pas.

Les termes utilisés dans ce chapitre sont expliqués à la fin du glossaire.

Qu'est-ce que l'amiante ?

L'amiante est une substance nocive présente dans plus de 3 500 matériaux. Au siècle dernier, l'amiante était populaire en raison de ses nombreuses applications utiles, mais nous connaissons aujourd'hui les principaux risques pour la santé. Nous ignorons souvent que l'amiante se cache également dans nos propres maisons ou bâtiments. L'amiante est interdit en Belgique depuis 2001. Il est très probable que de l'amiante soit présent dans les bâtiments construits avant 2001.

Lorsque des fibres d'amiante sont libérées dans l'air, elles peuvent être inhalées et entraîner des risques pour la santé. La maladie n'apparaît pas immédiatement, mais seulement 20 à 40 ans après l'exposition. Une exposition régulière ou une exposition à une forte concentration sont particulièrement risquées. Les enfants et les adolescents sont particulièrement vulnérables. Certaines personnes estiment que les risques pour elles-mêmes sont faibles. Pourtant, chaque année, de nombreuses personnes se voient diagnostiquer une maladie liée à l'amiante. En général, ces maladies ne sont pas guérissables.

Comment interpréter le certificat d'amiante ?

L'amiante peut également se trouver dans des zones non inspectées

Un certificat d'amiante valide est préparé par un expert en amiante selon les directives du protocole d'inspection qui décrit les efforts obligatoires. Un expert en amiante effectue une inspection visuelle des structures et des objets sur le site. Il soulève les éléments détachés pour inspecter l'arrière ou le dessous. Il prélève également des échantillons pour les analyser en laboratoire et consulte les documents de preuve. Les éléments suivants ne sont pas fournis en standard :

- L'expert en amiante ne contrôle pas l'amiante caché qui nécessite de démonter, d'endommager ou de casser des objets. Si le propriétaire souhaite également faire contrôler l'amiante caché, il peut volontairement demander à l'expert en amiante d'effectuer un contrôle supplémentaire (destructif), par exemple avant des travaux ou une démolition.
- L'expert en amiante n'inspecte pas les objets souterrains ni l'amiante mélangé à la terre, aux pierres concassées ou aux gravats. Il peut toutefois inspecter ce qui est visible en surface (sous-jacent).
- Les experts en amiante n'inspectent pas non plus les objets mobiles tels que les véhicules, les meubles et les outils. Si le propriétaire souhaite faire contrôler également les objets mobiles, il peut volontairement demander à l'expert en amiante de les contrôler en plus avec lui.
- L'expert en amiante n'inspecte pas les parties qui lui sont inaccessibles et dangereuses. S'il n'a pas pu évaluer une partie, cela est indiqué dans l'attestation comme une restriction. Les constructions dont l'année de construction est égale ou supérieure à 2001 ne doivent pas être inspectées. Dans l'attestation, l'expert en amiante les désigne comme une exclusion.
- L'expert en amiante n'inspecte pas les parties de la construction et du site que le propriétaire n'a pas commandées parce qu'elles se trouvent en dehors des limites de la propriété ou qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une vente.

Tous les matériaux suspects contiennent-ils de l'amiante ?

Sur la base de son expérience et de son expertise, un expert en amiante peut juger si un matériau peut contenir de l'amiante sans prélever d'échantillons. Pour certains matériaux, cela n'est jamais possible et il doit prélever un échantillon pour analyse en laboratoire. Les matériaux suspectés de contenir de l'amiante sont considérés comme contenant de l'amiante, à moins que l'expert en amiante ne dispose d'une analyse de laboratoire démontrant qu'ils ne contiennent pas d'amiante.

Comment interpréter l'évaluation des risques ?

Les catégories possibles sont les suivantes :

- Catégorie 1 : risque élevé et/ou forte probabilité de libération de fibres
- Catégorie 2 : matières présentant un risque accru et/ou un risque de libération de fibres
- Catégorie 3 : matières présentant un faible risque et/ou une faible probabilité de libération de fibres
- Catégorie 4 : matières présentant un risque très faible et/ou une probabilité très faible de libération de fibres

Le type d'amiante, sa concentration dans le matériau, l'état du liant, le degré de recouvrement et sa présence dans l'air intérieur ou extérieur sont des facteurs qui déterminent le risque. La libération de fibres d'amiante dans un espace intérieur est plus risquée que dans l'air extérieur. Dans l'air extérieur, les fibres d'amiante se dissipent ou se diluent plus rapidement. Dans les espaces intérieurs, ce n'est pas le cas et les concentrations peuvent être élevées. Cela augmente le risque d'inhalation de fibres d'amiante.

Pour les matériaux de catégorie 1 ou 2, vous devez prendre des mesures pour atteindre un état sûr en ce qui concerne l'amiante : enlever (de toute urgence) ou prendre une mesure (urgente) pour ramener le risque à un niveau (très) bas. Cela n'est pas nécessaire pour les matériaux des catégories 3 et 4. Vous les gérez avec soin pour maintenir l'état de sécurité de l'amiante.

Que signifient les échéances de 2032, 2034 et 2040 ?

Le gouvernement flamand souhaite que la Flandre soit progressivement sécurisée contre l'amiante d'ici 2040. Nous atteindrons cet objectif si tous les bâtiments construits avant 2001 sont protégés contre l'amiante. D'ici 2034, le gouvernement flamand veut déjà éliminer l'amiante le plus risqué. Il s'agit des matériaux amiantés facilement accessibles et non fixés, des revêtements de toiture et de façade en amiante-ciment et des conduits de fumée et d'évacuation des eaux de pluie à l'extérieur des bâtiments. D'ici 2032, tout propriétaire d'un bâtiment datant de plus de 2001 devra disposer d'un certificat d'amiante.

L'information détaillée de chaque matériau d'amiante dans le certificat d'amiante indique s'il relève de la borne 2034 ou 2040.

Que faire maintenant ?

La page de garde de ce certificat amiante indique si votre bien est ou non sûr du point de vue de l'amiante et quelles sont les mesures à prendre pour obtenir ou maintenir un état sûr du point de vue de l'amiante.

Conclusion sur la sécurité de l'amiante

Bonne nouvelle. Votre bien répond déjà à l'objectif du gouvernement flamand d'être en sécurité vis-à-vis de l'amiante. Il se peut que des matériaux contenant de l'amiante soient encore présents et que vous deviez les gérer avec précaution pour maintenir l'état de sécurité de l'amiante. La manière de procéder est expliquée dans le chapitre suivant. Si des biens meubles suspects de contenir de l'amiante ont été découverts, vous devez également prendre des mesures pour éviter les risques.

Si vous avez l'intention de rénover, vous devez profiter de l'occasion pour enlever les matériaux amiantés. Si le certificat amiante ne mentionne pas de matériaux amiantés, il se peut qu'il y ait encore des matériaux amiantés cachés et non inspectés, par exemple encastrés dans les murs, les sols ou le sous-sol. Il est donc judicieux de vérifier ces matériaux avant les travaux de rénovation par le biais d'un inventaire destructif supplémentaire de l'amiante. Ce faisant, l'expert en amiante de la zone de travail contrôlera également l'amiante caché en démontant, perçant ou brisant des objets. Si un entrepreneur exécute les travaux avec des

employés, il s'agit de toute façon d'une obligation pour lui en tant qu'employeur.

Conclusion : sécurité sans amiante. Quelle est la prochaine étape ?

L'amiante peut encore être présent dans de nombreuses habitations et bâtiments datant de plus de 2001. Sur la page de couverture de ce certificat amiante, vous trouverez les actions que vous pouvez entreprendre pour obtenir un état sûr en ce qui concerne l'amiante. Vous trouverez de plus amples informations par source d'amiante dans les informations détaillées par matériau d'amiante plus loin dans le certificat amiante. Une fois que vous avez effectué ces actions, faites renouveler votre certificat d'amiante dans un délai d'un an afin qu'un expert en amiante puisse déterminer le nouvel état de sécurité amiante dans le nouveau certificat d'amiante.

Gestion et retrait de l'amiante

Gérer l'amiante avec précaution

Si des matériaux amiantés sont présents dans ou autour du bâtiment, il faut s'assurer qu'ils ne présentent pas de risque pour la santé des personnes ou pour l'environnement. Il n'est pas nécessaire de retirer l'amiante présentant un risque (très) faible. Vérifiez que le risque reste faible en vous assurant que l'état de l'amiante ne change pas. L'état peut changer en raison de dommages ou du vieillissement, ce qui rend le matériau d'amiante plus fragile et libère des fibres d'amiante. Si l'état change et augmente le risque, il faut l'enlever ou prendre des mesures pour réduire le risque si l'enlèvement n'est pas possible.

Désamiantage

La législation décrit trois méthodes d'élimination. L'expert en amiante fournit une proposition pour la méthode d'enlèvement désignée dans le certificat d'amiante. Vous pouvez retirer vous-même certains matériaux amiantés par des opérations simples ou les faire retirer par un entrepreneur dont les employés sont titulaires d'un certificat de formation "opérations simples". Une entreprise de désamiantage reconnue peut réaliser toutes les méthodes de désamiantage. Il n'existe pas de liste d'entrepreneurs spécialisés dans les "opérations simples" ; demandez donc à votre entrepreneur de vous fournir des certificats de formation. Une liste des entreprises de désamiantage agréées est disponible sur le site www.asbestinfo.be.

Pouvez-vous et voulez-vous l'enlever vous-même ? Assurez-vous-en :

- vous vous informez bien à l'avance sur le site www.asbestinfo.be ;
- vous vous protégez avec un masque buccal FFP3, une combinaison et des gants jetables, ainsi que des chaussures rincées ;
- aucun mineur ou tiers n'est présent ;
- vous disposez de films et de sacs en PE pour attraper et emballer les particules en vrac et les déchets ;
- vous disposez d'un nébuliseur (eau) ou d'un fixateur pour fixer d'abord le matériau d'amiante ;
- vous savez comment démanteler le matériau d'amiante en toute sécurité, sans poussière ni casse ;
- vous disposez de chiffons humides pour enlever les résidus et la poussière.

Si le travail est effectué par un entrepreneur, c'est à lui, en tant qu'employeur, qu'il incombe de déterminer la bonne méthode d'enlèvement sur la base d'un plan de travail. C'est lui qui décide si l'enlèvement peut être effectué par ses employés titulaires d'un certificat de formation "simple manipulation" ou s'il doit avoir la certification de travailleur de l'enlèvement de l'amiante. Il faut toujours fournir à l'avance à l'entrepreneur une copie de ce certificat d'amiante. Il doit juger si un inventaire destructif supplémentaire de l'amiante est nécessaire pour détecter l'amiante piégé. Parfois, il peut être nécessaire de procéder à des prélèvements supplémentaires, par exemple dans le cas d'un enduit, afin de distinguer plus précisément les zones ne contenant pas d'amiante de celles qui en contiennent.

Il est toujours judicieux de demander plusieurs devis détaillés. Comparez-les soigneusement et vérifiez si l'entrepreneur est habilité à effectuer le désamiantage et quelles sont les mesures qu'il prend pour travailler en toute sécurité. Demandez à l'entrepreneur le plan de travail décrivant ces mesures. Le bon marché coûte souvent cher : un désamiantage incorrect peut entraîner des risques pour la santé et des coûts supplémentaires pour l'assainissement des restes d'amiante.

Vous travaillez avec un architecte ? Dans ce cas, n'oubliez pas de lui fournir au préalable une copie du certificat d'amiante.

L'amiante ne doit pas être caché

Le confinement de l'amiante n'est pas autorisé, sauf s'il est nécessaire, dans l'attente de l'enlèvement, de réduire le risque ou de gérer l'amiante en toute sécurité. Si vous enfermez de l'amiante, vous devez toujours en informer l'expert en amiante qui prépare votre certificat d'amiante.

L'amiante qui devient facilement accessible pendant les travaux doit être enlevé. Le reconditionnement n'est pas autorisé.

Déchets d'amiante

La réutilisation des matériaux amiantés n'est pas autorisée. C'est pourquoi l'expert en amiante signale généralement comme déchets d'amiante la découverte de matériaux d'amiante inutilisés ou démantelés ou de restes d'amiante laissés sur place. Les déchets d'amiante doivent toujours être enlevés en temps utile ; il est interdit de les laisser ou de les stocker, sauf si l'on dispose d'un permis à cet effet. Vous pouvez déposer de petites quantités de déchets d'amiante-ciment emballés dans votre parc de recyclage.

Si des déchets d'amiante facilement accessibles sont présents, vous devez les éliminer afin d'obtenir un état sûr en matière d'amiante. S'ils ne sont pas facilement accessibles, vous devez prendre des mesures pour qu'ils ne présentent aucun risque pour les personnes ou l'environnement.

Patrimoine immobilier

Les parcelles peuvent contenir du patrimoine immobilier protégé. Vous pouvez vérifier si c'est le cas pour votre bâtiment dans la base de données de l'Agence du patrimoine immobilier : <https://geo.onroenderfgoed.be>.

Le décret de protection précise ce qui est protégé : par exemple, l'ensemble de la structure et son environnement, uniquement la structure, uniquement des parties de la structure ou des biens culturels. L'arrêté précise également la forme de protection applicable : monument, paysage culturel et historique, panorama urbain et villageois ou site archéologique.

Le présent certificat d'amiante vous donne des conseils sur la manière de traiter les matériaux contenant de l'amiante. Si le matériau contenant de l'amiante est également protégé, vous pouvez demander conseil à l'Agence du patrimoine immobilier. Vous éviterez ainsi de porter atteinte à la valeur patrimoniale d'un bien immobilier protégé. Elle vous indiquera également si une notification ou une autorisation est nécessaire pour enlever le matériau protégé contenant de l'amiante.

L'agence peut être contactée à l'adresse suivante

- téléphone : 02 553 16 50
- Courriel : info@onroenderfgoed.be
- Site web : <https://www.onroenderfgoed.be/contact>

Quand dois-je faire renouveler mon certificat amiante ?

Période de validité

Au fil du temps, la situation dans ou autour d'un bâtiment peut changer mais, surtout, l'état et le risque de présence d'amiante peuvent évoluer. C'est pourquoi la page de garde de votre certificat amiante mentionne une date jusqu'à laquelle il est valable. Après cette date, vous ne pouvez plus l'utiliser lors d'une vente et devez le faire renouveler par un expert en amiante. Celui-ci se rendra à nouveau sur place pour vérifier l'état des lieux et signaler les changements éventuels pour le nouveau certificat d'amiante si nécessaire.

État modifié

Quelle que soit la durée de validité de votre certificat amiante, en tant que propriétaire, vous devez toujours faire renouveler votre certificat amiante dans un délai d'un an en cas de changement de situation. C'est le cas

si :

- de nouveaux matériaux contenant de l'amiante ont été découverts ;

- les actions énumérées sur la page de garde ont été réalisées et ont permis de faire passer l'état d'insalubrité de l'amiante à l'état d'insalubrité de l'amiante ;
- l'état des matériaux contenant de l'amiante a été visiblement altéré par une situation d'urgence ou un incident.

Le renouvellement d'un certificat amiante coûte généralement moins cher que la préparation initiale d'un certificat amiante complet.

Vous voulez en savoir plus ?

Le gouvernement flamand rassemble toutes les informations sur l'amiante et sa politique sur le site web www.asbestinfo.be. Vous y trouverez les informations les plus récentes sur la manière de traiter l'amiante et sur l'aide disponible. Vous serez ainsi toujours bien informé lorsque vous commencerez à travailler sur votre certificat d'amiante.

Questions ou réclamations concernant votre certificat amiante ?

Tout d'abord, contactez l'expert en amiante qui a établi votre certificat d'amiante. Vous trouverez son nom et son numéro de certificat sur la page de garde de votre certificat d'amiante. Sur le site www.asbestinfo.be, vous trouverez un aperçu de la liste des experts en amiante et de leurs coordonnées. Si vous avez encore des questions ou une plainte à formuler, vous pouvez le faire via www.asbestinfo.be en utilisant votre numéro de certificat. L'organisme de certification reconnu par l'OVAM auquel l'expert en amiante est affilié traitera votre plainte.

Glossaire

Concept	Notes
Matériau d'amiante	<p>Terme générique désignant les matériaux et déchets suspects d'amiante faisant partie d'une structure et ayant une incidence sur la sécurité en matière d'amiante.</p> <p>Amiante suspect signifie que sur la base de ce que l'expert amiante observe visuellement et auditivement, il juge qu'il est suspecté de contenir de l'amiante. Nous considérons qu'un matériau ou un déchet suspect d'amiante est de l'amiante, à moins qu'une analyse de laboratoire ne démontre qu'il ne s'agit pas d'amiante.</p>
Inventaire destructif de l'amiante	Un inventaire destructif de l'amiante implique qu'un expert en amiante démonte et endommage des matériaux afin d'inspecter les matériaux suspects sous-jacents ou enfermés. Cet inventaire est nécessaire avant le début de travaux tels que la démolition et la rénovation ou pour des travaux de réparation ou d'entretien.
Protocole d'inspection	Le protocole d'inspection est la procédure légale qu'un expert en amiante doit suivre pour réaliser un inventaire correct de l'amiante en vue de la préparation d'un certificat d'amiante valide. Il définit les actions minimales requises (obligations d'effort) et la manière dont elles doivent être exécutées.
Mesure de gestion des risques	Une mesure qui réduit le risque posé par un matériau suspect d'amiante d'un risque accru ou élevé à un risque faible. La mesure doit réduire le risque de libération ou d'inhalation de fibres d'amiante.
Facilement accessible	Les matériaux amiantés sont facilement accessibles s'ils peuvent être observés et enlevés sans affecter la stabilité et les caractéristiques patrimoniales d'une structure. Ils doivent également être découverts, sauf si le revêtement peut être enlevé sans l'endommager ou si le revêtement consiste simplement en une couche de peinture, d'enduit, de papier peint, de plastique ou de textile.
Gestion sûre	<p>Cela signifie que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'état des matériaux contenant de l'amiante à faible risque ; • un risque accru ou élevé de matériaux contenant de l'amiante difficilement accessibles et -Les déchets sont ramenés à un niveau de risque faible et sont conservés ;
Des opérations simples	<p>Terme législatif décrivant la méthode d'élimination des matériaux contenant de l'amiante qu'un travailleur titulaire d'un certificat de formation "opérations simples" ou un particulier peut effectuer lui-même. Tous les autres travaux de désamiantage ne peuvent être effectués que par des désamianteurs agréés.</p> <p>Cette méthode d'enlèvement signifie que le matériau d'amiante peut être facilement enlevé (par exemple en le dévissant) avec un risque minimal de dommages qui pourraient libérer des fibres d'amiante.</p>
Entreprise de désamiantage agréée	Entrepreneurs agréés pour le retrait de matériaux amiantés par le biais de "opérations simples" mais aussi pour le retrait d'amiante par le biais de la méthodologie de la "zone hermétique" ou du "sac incubateur".

Biens meubles	Objets ou marchandises qui ne sont pas fixés de manière permanente à une structure ou au sol pour rester sur place. Il s'agit d'éléments libres et mobiles tels que des outils, des véhicules ou des équipements, par exemple. S'ils sont suspects de contenir de l'amiante, ils ne font cependant pas partie des matériaux amiantés qui nécessitent des actions pour obtenir ou maintenir un état sûr du point de vue de l'amiante.
---------------	--